

*Etherius.*

adversaires de Perreur contraire, qu'ils firent deux livres, dans lesquels ils font profession de tenir la doctrine du Concile d'Ephefe, & combattent le sentiment de leurs adversaires, contraire à cette doctrine. Ces deux livres font fort confus, & pleins de beaucoup de reflexions inutiles, & de diverses repetitions. Ils ont été imprimés dans les antiquitez de Canifius & dans les dernières Bibliothèques des Peres.

des Prêtres de son Diocèse. Ils entretiennent la dignité de leur état, & leur recommande d'avoir soin de leur troupeau d'être assidus à la lecture, à la priere & au travail; il veut que quand ils viennent aux Synodes selon la coutume, qu'ils apportent les habits, les livres & les vases avec lesquels ils font leurs fonctions, & qu'ils amènent deux ou trois Clercs; qu'ils aient soin que le pain, l'eau & le vin, avec lesquels on celebre la Messe, soient tres-propres; qu'ils fassent eux-mêmes le pain qui doit être consacré, ou qu'ils le fassent faire en leur presence. Il défend aux femmes de s'approcher de l'Autel pendant que le Prêtre celebre; & il ordonne que l'on irait recevoir leur oblation à leur place. Il défend aux Prêtres de celebrer seuls la Messe sans assistants.

*Theodul-  
phe Evé-  
que d'Or-  
leans.*

### PAULIN D'AQUILEE.

*Paulin  
d'Aqui-  
lee.*

PAULIN Evêque d'Aquilée assista au Concile de Francfort tenu en 794. Il y combattit l'erreur de Felix & d'Elipandus, sur la qualité de Fils adoptif qu'ils attribuoient à JESUS-CHRIST; il a fait un petit Ecrit & trois livres sur ce sujet. On trouve ces Ouvrages dans ceux d'Alcuin. On lui attribuoit autrefois les sept livres d'Alcuin contre cette erreur. On a encore le fragment d'un écrit adressé à Heistulphe qui avoit tué sa femme, qu'il soupçonnoit d'adultere; il reprend tres-fortement ce Seigneur, & lui impose une grieve penitence. On trouve encore un fragment de Paulin d'Aquilée dans le Traité premier des Miscellanées de Monsieur Baluze.

Enfin, le livre des Instructions Salutaires qui a long-temps passé sous le nom de Saint Augustin, a été restitué à Paulin d'Aquilée, dans la dernière Edition des OEuvres de ce Pere, sur la foi d'un ancien Manuscrit de la Bibliothèque de M. Colbert. Il contient plusieurs avertissemens utiles pour mener une vie chrétienne, & est du style de l'avertissement à Heistulphe. Cét Evêque mourut vers l'an 803. Son style est fort simple & n'a rien d'élevé.



### THEODULPHE EVEQUE D'ORLEANS.

*Theodul-  
phe Evé-  
que d'Or-  
leans.*

THEODULPHE Abbé de Saint Benoît sur Loire, & élevé ensuite à l'Evêché d'Orleans avant l'an 794. fleurit vers la fin de ce siecle, & mourut vers l'an 821. Le Pere Sirmond a donné les Opuscles de cet Evêque en 1646.

Le premier & le principal est son Capitulaire, qui contient 46. articles pour l'instruction

des Prêtres de son Diocèse. Ils entretiennent la dignité de leur état, & leur recommande d'avoir soin de leur troupeau d'être assidus à la lecture, à la priere & au travail; il veut que quand ils viennent aux Synodes selon la coutume, qu'ils apportent les habits, les livres & les vases avec lesquels ils font leurs fonctions, & qu'ils amènent deux ou trois Clercs; qu'ils aient soin que le pain, l'eau & le vin, avec lesquels on celebre la Messe, soient tres-propres; qu'ils fassent eux-mêmes le pain qui doit être consacré, ou qu'ils le fassent faire en leur presence. Il défend aux femmes de s'approcher de l'Autel pendant que le Prêtre celebre; & il ordonne que l'on irait recevoir leur oblation à leur place. Il défend aux Prêtres de celebrer seuls la Messe sans assistants. Il défend de mettre autre chose dans l'Eglise, que les habits, les vases & les livres sacrez. Il ne veut pas que l'on enterre dans l'Eglise, si ce n'est les Ecclesiastiques, ou des personnes d'une pieté singuliere. Il défend de faire des assemblées dans l'Eglise, pour autre chose que pour la priere, & de celebrer la Messe hors de l'Eglise. Il étend la défense faite aux Ecclesiastiques d'avoir des femmes avec eux, aux personnes les plus proches. Il défend aux Clercs d'aller au cabaret, & leur recommande la sobriété dans les festins auxquels ils sont invitez. Il défend aux Prêtres de prendre les decimes qui appartiennent à leurs confreres, ou de solliciter leurs Clercs. Il ordonne à tous les Prêtres de baptizer les enfans dans la nécessité, soit qu'ils soient de leur Paroisse ou non. Il défend aux Prêtres & aux Laiques de se servir des vases sacrez à des usages profanes. Il veut qu'il y ait des Ecoles dans les Paroisses, où l'on enseigné à la jeunesse la vie Chrétienne dont il fait un abrégé, & que tous les Fideles sachent l'Oraison Dominicale, & le Symbole. Il les exhorte tous à prier Dieu pour le moins deux fois le jour. Il veut qu'ils emploient les Dimanches à prier & à assister à l'Office divin, & défend toutes sortes de travail, si ce n'est celui qui est nécessaire pour apprêter à manger; il permet de voyager pourvu qu'on assiste à l'Office. Il veut que les Laiques assistent aux premieres Vêpres des Fêtes, à Matines & à la Messe; qu'on les exhorte à la pratique de l'hospitalité; qu'on les détourne des faux sermens, des parjures, des faux témoignages; qu'on les instruisse de l'Ecriture sainte; qu'on les reprenne; qu'on les avertisse d'être assidus à la priere. Il exhorte les Laiques à la Confession de tous leurs pechez, même de ceux de pensée, & instruit les Prêtres de la maniere dont ils doivent examiner les pecheurs. Il exhorte aux oeuvres de misericorde envers